

Certification N°3511

D E V I S 2023.129	Copropriété Domaine de La Piaz Domaine de la piaz 74340 SAMOENS
Samoëns, le 23 novembre 2023	
Adresse Chantier	
Objet du devis	Rénovation énergétique. (Changement de porte des halls d'entrées) dans une résidence de plus de deux ans.

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
1	Dépose partielle par sciage, évacuation de menuiserie extérieure sur un chantier de rénovation.	U	4,00	175,00	700,00
2	Pose de menuiserie en aluminium sur un chantier de rénovation, finitions comprises.	U	4,00	550,00	2 200,00
3	Traitement des déchets par le loueur de benne. Prix à la tonne. Mise en décharge contrôlée et TGAP comprise. Déchets de type DIND (non triés).	Tn	0,20	299,63	59,93
1	<u>OPTION 1 Fourniture de menuiserie aluminium avec gache électrique à rupture et cylindre standard</u>				
	ATTENTION Il faut voir avec un électricien pour qu'il fournisse le digicode et qu'il le branche.				
1.1	<u>Repère 001 A HAUT</u> (L. 1 020 x H. 2 110) Rénovation (dos dormant) Région de renforcement : Région 1 - R 4 (ville) - Hauteur inf à 9m Decor Ext/Int : Ral 8014 T brun sépia Fine Structure/Ral 8014 T brun sépia Fine Structure Remplissage : 44/2 Fe- 12 Noir -44/2 argon Panneau Alu ral 28 T8014.330- T8014.330 Arret réglable dans Glissière Dormant :Réno Porte Entrée Lourde 65mm Gros Tube - Seuil Alu PMR 20 mm Ouvrant :Entrée Lourde Extérieur 1 vantail Ferme Porte Prio Noir 610NW ;Poussant Droite Extérieur Joint de menuiserie Noir;Poignée Design Noire Int ;3 Paumelles Appliques Noires;Serrure 3 points pennes Basulants ;Poignée Aileron Noire Ext;Gâche électrique à Rupture;Cylindre Standard Hauteur axe poignée / bas dormant :1 059mm Axe traverse sur ouvrant prio / dos dormant : 400,00 mm	U	1,00	2 282,00	2 282,00

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
1.2	<p>Passage Ouvrant PMR (à titre indicatif) : 820, mm Valeur de référence : Ud = 1,7 W/(m²K) avec Ug = 1,1 W/(m²K)</p> <p><u>Repère 002 A BAS</u> (L. 1 625 x H. 2 075) Rénovation (dos dormant) Région de renforcement : Région 1 - R 4 (ville) - Hauteur inf à 9m Decor Ext/Int : Ral 8014 T brun sépia Fine Structure/Ral 8014 T brun sépia Fine Structure Remplissage : 44/2 Fe- 12 Noir -44/2 argon Panneau Alu ral 28 T8014.330- T8014.330 Arret réglable dans Glissière Sans aileron ou Maréchal sur secondaire Dormant :Réno Porte Entrée Lourde 65mm Gros Tube - Seuil Alu PMR 20 mm Ouvrant :Entrée Lourde Extérieur 2 vantaux Ferme Porte Prio Noir 610NW ;Prio Poussant Droite Extérieur Joint de menuiserie Noir;Poignée Design Noire Int ;3 Paumelles Appliques Noires;Serrure 3 points pennes Basulants ;Poignée Aileron Noire Ext;Gâche électrique à Rupture;Cylindre Standard Hauteur axe poignée / bas dormant :1 059mm Axe traverse sur ouvrant second / dos dormant : 400,00 mm Axe traverse sur ouvrant prio / dos dormant : 400,00 mm Passage Ouvrant PMR (à titre indicatif) : 904, mm Valeur de référence : Ud = 1,7 W/(m²K) avec Ug = 1,1 W/(m²K)</p>	U	1,00	3 813,50	3 813,50
1.3	<p><u>Repère 003 B HAUT</u> (L. 1 590 x H. 2 085) Rénovation (dos dormant) Région de renforcement : Région 1 - R 4 (ville) - Hauteur inf à 9m Decor Ext/Int : Ral 8014 T brun sépia Fine Structure/Ral 8014 T brun sépia Fine Structure Remplissage : 44/2 Fe- 12 Noir -44/2 argon Panneau Alu ral 28 T8014.330- T8014.330 Arret réglable dans Glissière Sans aileron ou Maréchal sur secondaire Dormant :Réno Porte Entrée Lourde 65mm Gros Tube - Seuil Alu PMR 20 mm Ouvrant :Entrée Lourde Extérieur 2 vantaux Ferme Porte Prio Noir 610NW ;Prio Poussant Droite Extérieur Joint de menuiserie Noir;Poignée Design Noire Int ;3 Paumelles Appliques Noires;Serrure 3 points pennes Basulants ;Poignée Aileron Noire Ext;Gâche électrique à Rupture;Cylindre Standard Hauteur axe poignée / bas dormant :1 059mm Axe traverse sur ouvrant second / dos dormant : 400,00 mm Axe traverse sur ouvrant prio / dos dormant : 400,00 mm Passage Ouvrant PMR (à titre indicatif) : 903, mm Valeur de référence : Ud = 1,7 W/(m²K) avec Ug = 1,1 W/(m²K)</p>	U	1,00	3 795,00	3 795,00
1.4	<p><u>Repère 004 B BAS</u> (L. 1 135 x H. 2 035) Rénovation (dos dormant) Région de renforcement : Région 1 - R 4 (ville) - Hauteur inf à</p>	U	1,00	2 350,50	2 350,50

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
	9m Decor Ext/Int : Ral 8014 T brun sépia Fine Structure/Ral 8014 T brun sépia Fine Structure Remplissage : 44/2 Fe- 12 Noir -44/2 argon Panneau Alu ral 28 T8014.330- T8014.330 Arret réglable dans Glissière Dormant :Réno Porte Entrée Lourde 65mm Gros Tube - Seuil Alu PMR 20 mm Ouvrant :Entrée Lourde Extérieur 1 vantail Ferme Porte Prio Noir 610NW ;Poussant Droite Extérieur Joint de menuiserie Noir;Poignée Design Noire Int ;3 Paumelles Appliques Noires;Serrure 3 points pennes Basulants ;Poignée Aileron Noire Ext;Gâche électrique à Rupture;Cylindre Standard Hauteur axe poignée / bas dormant :1 059mm Axe traverse sur ouvrant prio / dos dormant : 400,00 mm Passage Ouvrant PMR (à titre indicatif) : 935, mm Valeur de référence : Ud = 1,7 W/(m²K) avec Ug = 1,1 W/(m²K)				
	Sous-total OPTION 1 Fourniture de menuiserie				12 241,00
2	<u>OPTION 2 Fourniture de menuiserie aluminium avec cylindre standard</u>				
2.1	<u>.Repère 001 A HAUT</u> (L. 1 020 x H. 2 110) Rénovation (dos dormant) Région de renforcement : Région 1 - R 4 (ville) - Hauteur inf à 9m Decor Ext/Int : Ral 8014 T brun sépia Fine Structure/Ral 8014 T brun sépia Fine Structure Remplissage : 44/2 Fe- 12 Noir -44/2 argon Panneau Alu ral 28 T8014.330- T8014.330 Arret réglable dans Glissière Dormant :Réno Porte Entrée Lourde 65mm Gros Tube - Seuil Alu PMR 20 mm Ouvrant :Entrée Lourde Extérieur 1 vantail Ferme Porte Prio Noir 610NW ;Poussant Droite Extérieur Joint de menuiserie Noir;3 Paumelles Appliques Noires;Serrure 3 points à rouleau ;Poignée Aileron Noire Int;Poignée Aileron Noire Ext;Cylindre Standard Hauteur axe poignée / bas dormant :1 059mm Axe traverse sur ouvrant prio / dos dormant : 400,00 mm Passage Ouvrant PMR (à titre indicatif) : 820, mm Valeur de référence : Ud = 1,7 W/(m²K) avec Ug = 1,1 W/(m²K)	U	1,00	2 195,00	2 195,00
2.2	<u>.Repère 002 A BAS</u> (L. 1 625 x H. 2 075) Rénovation (dos dormant) Région de renforcement : Région 1 - R 4 (ville) - Hauteur inf à 9m Decor Ext/Int : Ral 8014 T brun sépia Fine Structure/Ral 8014 T brun sépia Fine Structure Remplissage : 44/2 Fe- 12 Noir -44/2 argon Panneau Alu ral 28 T8014.330- T8014.330 Arret réglable dans Glissière	U	1,00	3 526,00	3 526,00

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
2.3	<p>Sans aileron ou Maréchal sur secondaire Dormant :Réno Porte Entrée Lourde 65mm Gros Tube - Seuil Alu PMR 20 mm Ouvrant :Entrée Lourde Extérieur 2 vantaux Ferme Porte Prio Noir 610NW ;Prio Poussant Droite Extérieur Joint de menuiserie Noir;3 Paumelles Appliques Noires;Serrure 3 points à rouleau ;Cylindre Standard Hauteur axe poignée / bas dormant :1 059mm Axe traverse sur ouvrant second / dos dormant : 400,00 mm Axe traverse sur ouvrant prio / dos dormant : 400,00 mm Passage Ouvrant PMR (à titre indicatif) : 904, mm Valeur de référence : Ud = 1,7 W/(m²K) avec Ug = 1,1 W/(m²K)</p> <p>Repère 003 B HAUT (L. 1 590 x H. 2 085) Rénovation (dos dormant) Région de renforcement : Région 1 - R 4 (ville) - Hauteur inf à 9m Decor Ext/Int : Ral 8014 T brun sépia Fine Structure/Ral 8014 T brun sépia Fine Structure Remplissage : 44/2 Fe- 12 Noir -44/2 argon Panneau Alu ral 28 T8014.330- T8014.330 Arret réglable dans Glissière Sans aileron ou Maréchal sur secondaire Dormant :Réno Porte Entrée Lourde 65mm Gros Tube - Seuil Alu PMR 20 mm Ouvrant :Entrée Lourde Extérieur 2 vantaux Ferme Porte Prio Noir 610NW ;Prio Poussant Droite Extérieur Joint de menuiserie Noir;3 Paumelles Appliques Noires;Serrure 3 points à rouleau ;Cylindre Standard Hauteur axe poignée / bas dormant :1 059mm Axe traverse sur ouvrant second / dos dormant : 400,00 mm Axe traverse sur ouvrant prio / dos dormant : 400,00 mm Passage Ouvrant PMR (à titre indicatif) : 903, mm Valeur de référence : Ud = 1,7 W/(m²K) avec Ug = 1,1 W/(m²K)</p>	U	1,00	3 507,00	3 507,00
2.4	<p>Repère 004 B BAS (L. 1 135 x H. 2 035) Rénovation (dos dormant) Région de renforcement : Région 1 - R 4 (ville) - Hauteur inf à 9m Decor Ext/Int : Ral 8014 T brun sépia Fine Structure/Ral 8014 T brun sépia Fine Structure Remplissage : 44/2 Fe- 12 Noir -44/2 argon Panneau Alu ral 28 T8014.330- T8014.330 Arret réglable dans Glissière Dormant :Réno Porte Entrée Lourde 65mm Gros Tube - Seuil Alu PMR 20 mm Ouvrant :Entrée Lourde Extérieur 1 vantail Ferme Porte Prio Noir 610NW ;Poussant Droite Extérieur Joint de menuiserie Noir;3 Paumelles Appliques Noires;Serrure 3 points à rouleau ;Poignée Aileron Noire Int;Poignée Aileron Noire Ext;Cylindre Standard Hauteur axe poignée / bas dormant :1 059mm Axe traverse sur ouvrant prio / dos dormant : 400,00 mm Passage Ouvrant PMR (à titre indicatif) : 935, mm Valeur de référence : Ud = 1,7 W/(m²K) avec Ug = 1,1 W/(m²K)</p>	U	1,00	2 264,00	2 264,00

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
	Sous-total OPTION 2 Fourniture de menuiserie			11 492,	
				00	

Total H.T.	15 200,93
Total T.V.A. 5,50 %	836,05
Total T.T.C.	16 036,98
Net à payer (Euro)	16 036,98

Assurance décennale obligatoire, souscrite auprès de GROUPAMA RHONE-ALPES-AUVERGNE N° 42041800 0002, valable en France métropolitaine.

Escompte de 0 % pour paiement anticipé.

Taux de pénalité de retard : 2.8 %.

Exécution dans les 20 à 50 semaines après signature du devis

A _____ le _____

Bon pour accord, valant acceptation des conditions générales de vente

Signature Client :

2023.129

Devis valable 1 mois.1/3 à la commande

Les prix des matières premières n'étant pas stable, nos prix sont susceptibles d'être revu à la hausse. Cette révision sera toujours faite en concertation avec le client

Le taux de TVA à acquitter subira les variations éventuelles découlant des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors des règlements.

A compter du 1er janvier 2023, le montant du présent devis sera majoré de l'éco-contribution qui aura été acquittée sur les produits et matériaux de construction pour le bâtiment conformément à la loi AGEC du 10/02/2021 et de son décret d'application n°2021-1941 du 31/012/2021, selon les barèmes fixés par l'éco-organisme agréé.

1. Général : Toute commande de travaux implique de la part du client l'acceptation sans réserve des conditions générales de vente de la SAS GURLIE et la renonciation à ses propres conditions, sauf convention spéciale contraire écrite.
2. Devis et commande : SAS GURLIE après remise d'une offre garantie sa validité pour une période de 30 jours (1 mois) à compter de la date de remise au client. Toute modification apportée par le client avant l'acceptation de l'offre, entrainera une révision éventuelle de l'offre initiale ou la possibilité pour SAS GURLIE un refus de révision. Pendant cette période de validité, le client pourra interroger SAS GURLIE sur le contenu de son offre tant sur les aspects financiers et techniques que sur les conditions d'exécution et de délai.
Toute commande du client à SAS GURLIE se traduira par l'acceptation sans réserve de l'offre et de ses éventuels avenants, et le client reconnaît avoir été suffisamment informé préalablement à sa signature.
Le délai de rétractation est de 14 jours pour toute commande, sauf dans le cas d'une intervention en urgence. Dans ce dernier cas, le client et SAS GURLIE conviendront de la réduction de ce délai de rétractation. Une mention particulière sera rajoutée sur la commande ou sur l'offre signée pour indiquer les fournitures et les travaux concernés.
3. Propriétés des devis et des plans : Le devis et ses avenants, la documentation technique incluant plans et spécification resteront la propriété exclusive de SAS GURLIE. La communication à d'autres entreprises ou tiers est interdite et passible de dommages -intérêts. Ils devront être rendus s'ils ne sont pas suivis d'une commande.
4. Délais : les délais d'exécution sont précisés sur le devis. Ils peuvent être prolongés dans les cas suivants :
 - Non-respect des conditions de paiement par le client
 - Retard apporté à la commande, et ou modifications par avenants et travaux supplémentaires.
 - Retard d'autres corps d'état interférant avec les prestations, ou non mise à disposition à temps des zones de chantier ou locaux, ainsi que les accès ou zone de stockage.
 - Cas de force majeure ou assimilable à la force majeure (grèves, défaillance d'un fournisseur dans ses livraisons, toutes directives légales avec interdictions, intempéries, incendie).
 - Manquements dans les autorisations administratives de la part du client, ou autorisations de passage ou de survol (grue) de la part des tiers.
5. Conditions d'exécution : Les travaux sont réalisés conformément à la réglementation du travail et à l'application des règles de l'art en vigueur à la date de l'offre. Cas particulier des bois (charpentes, menuiseries) : la tenue des bois dépend essentiellement du degré d'hygrométrie des locaux où sont réalisés les travaux. SAS GURLIE ne pourra être tenu responsable des déformations, gauchissements ou retraits des bois survenus suite à des variations d'hygrométrie.
6. Réception / Réclamations : Les travaux seront réceptionnés au plus tard 15 jours après leur achèvement, et la demande effectuée par SAS GURLIE. La réception s'effectuera d'une façon conjointe en présence du client et de SAS GURLIE, et fera l'objet d'un procès-verbal signé par les 2 parties. Une liste de réserves pourra être établie, mais ne devra pas être un obstacle à la prononciation de l'acceptation de l'ouvrage ou des prestations par le client. SAS GURLIE aura à lever ses réserves dans un délai à convenir avec mention sur le PV de réception.
Les réclamations après réception des travaux devront se faire dans le cadre de la garantie décennale référence : GROUPAMA Rhône Alpes Auvergne N°42041800 0002, valable en France métropolitaine.
7. Paiements : Le montant de la commande est fixé par le devis, modifié le cas échéant par un ou plusieurs avenants.
Les prix sont établis sur la base de montants Hors Taxes, majorés du montant des TVA applicables au moment de la réalisation des travaux. Tout changement législatif sur le taux de TVA ou les modalités d'application sera répercuté sur le montant final TTC à payer par le client.
En cas de requalification fiscale sur le taux de TVA applicable aux travaux, le client s'engage à assumer la totalité de la régularisation (principal, pénalités et intérêts) et à rembourser la SAS GURLIE rectifiée fiscalement des sommes versées par elle à ce titre.
En cas de non-respect des conditions de paiement, des pénalités de retard seront appliquées automatiquement et sans mise en demeure préalable en appliquant un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal.
L'échéancier des règlements sera le suivant :
 - " 30 % à la commande, à verser par virement bancaire dans les 15 jours de la signature de la commande.
 - " 70% suivant échéancier prévu au devis, et suivant l'avancement des travaux et les approvisionnements de fournitures. Le règlement du dernier terme s'effectuera sans escompte, ni rabais, ni retenue de quelque nature.
 Tous les règlements intermédiaires ainsi que le règlement final seront à effectuer par virement bancaire, au plus tard à 30 jours de la facturation.
N° IBAN de SAS GURLIE : FR 76 1810 6000 2727 0191 5205 026 BIC AGRIFRPP881
8. Suspension des travaux : En cas de non-observation des conditions de paiement, l'entreprise se réserve le droit de suspendre les travaux trois jours après avoir mis le client en demeure de tenir ses engagements.
9. Clauses pénales : En cas de rupture du contrat imputable au client, après le délai de rétractation et avant la réalisation de travaux commandés, l'acompte versé à la commande sera conservé à titre d'indemnisation forfaitaire. A cette somme s'ajoutera le montant des fournitures et du matériel déjà commandés. En cas de rupture du contrat en cours de réalisation des travaux s'ajoutera à la facturation des travaux réalisés une somme forfaitaire égale à 15% du montant TTC du devis ou de la commande.
10. Réserve de propriétés : toute marchandise fournie par la SAS GURLIE restera sa propriété pendant toute la durée du contrat. Le transfert de propriété sera effectif après la réception des travaux et le règlement complet de la commande. SAS GURLIE se réserve le droit de reprendre la marchandise si les paiements n'interviennent pas dans les délais prévus.
11. Légal / litiges et contestations : Les parties s'efforceront de trouver une solution amiable à tout différent qui pourrait apparaître durant l'exécution de la commande, ou éventuellement faire appel à un médiateur et ou à un expert technique appartenant à une entité indépendante.
Le médiateur retenu par SAS GURLIE est : CM2C 14 rue St Jean 75017 PARIS.
12. Droit à l'image : SAS GURLIE sera autorisé par son client à prendre et à utiliser toutes photos ou vidéos des travaux réalisés dans le cadre de la commande. L'utilisation de ces éléments se limitera à un aspect commercial ou de suivi de chantier propre à la SAS GURLIE et ne devra pas interférer avec d'autres activités présentes sur le même site.
13. RGPD : Le bénéficiaire du service qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par téléphone peut s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition Bloctel sur le site " bloctel.gouv.fr "
14. A compter du 1er janvier 2023, les tarifs de l'entreprise et les prix des devis seront majorés de l'éco-contribution qui aura été acquittée sur les produits et matériaux de construction pour le bâtiment conformément à la loi AGECE du 10/02/2021 et de son décret d'application n°2021-1941 du 31/01/2021, selon les barèmes fixés par l'éco-organisme agréé.